

Plan d'action Air soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME

Évaluation des actions mises en place en 2020 sur le territoire de Valence Romans Agglo

2021



Diffusion : mars 2022

Siège social :
3, allée des Sorbiers 69500 BRON
Tel. 09 72 26 48 90
contact@atmo-aura.fr

Table des matières

1. Contexte	3
2. Approche méthodologique	4
3. Les résultats	5
4. Résultats agrégés et bilan par rapport aux objectifs	6
5. Conclusion	7

Financement

Cette étude a été rendue possible grâce à l'aide financière particulière des membres suivants : ADEME, Région Auvergne-Rhône-Alpes.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

<https://www.ademe.fr/>

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

Toutefois, elle n'aurait pas pu être exploitée sans les données générales de l'observatoire, financées par l'ensemble des membres d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

1. Contexte

Afin de réduire l'exposition de la population aux nuisances atmosphériques, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de l'ADEME, a décidé de mettre en place un plan d'actions de réduction des émissions polluantes sur 9 zones considérées comme prioritaires dans la Région, dont le territoire de Valence Romans Agglo fait partie. Pour cette zone comme pour les 8 autres, un plan d'actions a été élaboré sous la forme d'une Convention Air.

L'ADEME accompagne les territoires en contentieux qualité de l'air via le fonds air-mobilité. En Auvergne-Rhône-Alpes, 6 territoires bénéficient de cette aide pour mener des actions d'amélioration de la qualité de l'air, en complément des conventions air avec la Région.

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes accompagne également ces territoires en évaluant, tous les ans, les gains d'émissions de chacune des actions portées par les acteurs du territoire en fonction de leurs avancées réelles.

L'objectif de ce document est d'expliquer la méthode d'évaluation employée par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et de présenter une synthèse des résultats de l'année 2020 du territoire de Valence Romans Agglo.

2. Approche méthodologique

Périmètre

Le périmètre géographique de la zone prioritaire de Valence correspond à la Communauté d'Agglomération de Valence-Romans Agglo, soit 54 communes.

Polluants et composés concernés

Les polluants concernés par l'évaluation sont les oxydes d'azote (NOx), les particules fines inférieures à 10 micromètres (PM10) et les particules fines inférieures à 2,5 micromètres (PM2.5). En plus de ces polluants, le dioxyde de carbone (CO2), qui est un gaz à effet de serre, est également soumis à cette évaluation.

Méthodes d'évaluation

L'approche conduite par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes consiste à évaluer chaque action ayant démarré ou évolué en 2020 en se basant sur les données d'entrée suivantes :

- Les données réelles transmises par Valence Romans Agglo pour la mise en œuvre de l'action (par exemple : le type de véhicule à substituer, l'évolution du trafic routier, le report modal vers les modes doux...).
- Les données collectées auprès des opérateurs qui sont en mesure de fournir des indicateurs intéressants pour le suivi des actions (Citiz Engie, AURAEE, Syndicat de l'énergie...).
- Les bilans communaux des émissions polluantes, pour avoir des données de référence et connaître les leviers d'actions sur le territoire (sur la base de la version la plus récente de l'inventaire d'émissions d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes : année 2018 - ESPACE v2020).

Compte tenu des sources d'émissions d'ores et déjà connues comme favorisant la pollution aux particules fines et aux oxydes d'azote, les actions visées concernent principalement un grand secteur d'activités : la mobilité et les transports routiers.

3. Les résultats

Cette partie présente les évaluations des gains en émissions pour les actions mises en place par le territoire de Valence Romans Agglo et financées par la Région et/ou l'ADEME, classées par catégories, pour le grand secteur d'activité.

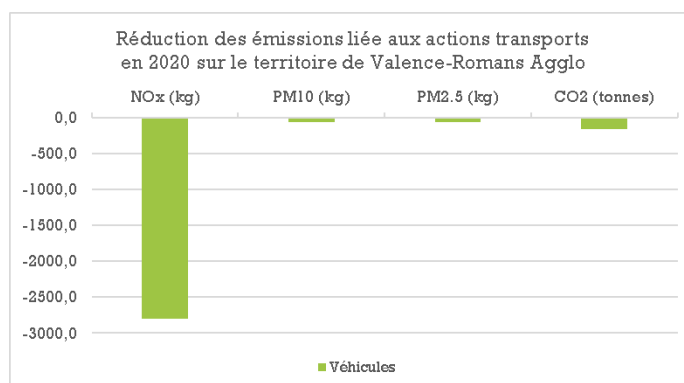
Sur le territoire de Valence Romans Agglo, le secteur de la mobilité et des transports routiers recouvre les catégories d'actions suivantes :

- **Les actions de renouvellement des véhicules anciens** : rendre 100% électrique la ligne la plus importante du réseau de bus via l'acquisition de 12 bus électriques et acquisition de 2 à 3 bus à hydrogène comme complément ;
- **Les actions propres au vélo** : acquisition de vélos hydrogène pour la location libre-service ou longue durée.

Les actions propres au vélo n'ont à ce jour pas été évaluées car aucun vélo à hydrogène n'a été acquis en 2020.

Voici les résultats obtenus sur le territoire de Valence Romans Agglo en 2020 :

Catégorie	Réduction des NOx (kg)	Réduction des PM10 (kg)	Réduction des PM2.5 (kg)	Réduction du CO2 (tonnes)
Renouvellement des véhicules anciens	-2 798	-60	-60	-162



Les actions portant sur la mobilité et les transports routiers ont permis d'atteindre un gain de **-2798 kg de NOx** sur le territoire de Valence Romans Agglo en 2020. Les gains d'émissions de particules fines sont plus modérés : **-60 kg de PM10** et **-60 kg de PM2.5**. La réduction de CO2 est quant à elle beaucoup plus élevée : **-162 tonnes de CO2** en 2020.

Focus sur les NOx :

Les actions sur la mobilité et les transports routiers ont majoritairement un impact sur les oxydes d'azote. 12 bus électriques ont été acquis pour remplacer d'anciens bus et 1 bus GNV a été acquis sans substitution : ces acquisitions ont généré des gains d'émissions en NOx de -2 798 kg en 2020.

Focus sur les particules PM10 et PM2.5 :

Les gains d'émissions de particules fines sont plus modérés du fait que les transports émettent majoritairement des oxydes d'azote et moins de particules fines, liées aux évolutions technologiques. En 2020, ces gains sont estimés à -60 kg de PM10 et à -60 kg de PM2.5.

Focus sur le CO2 :

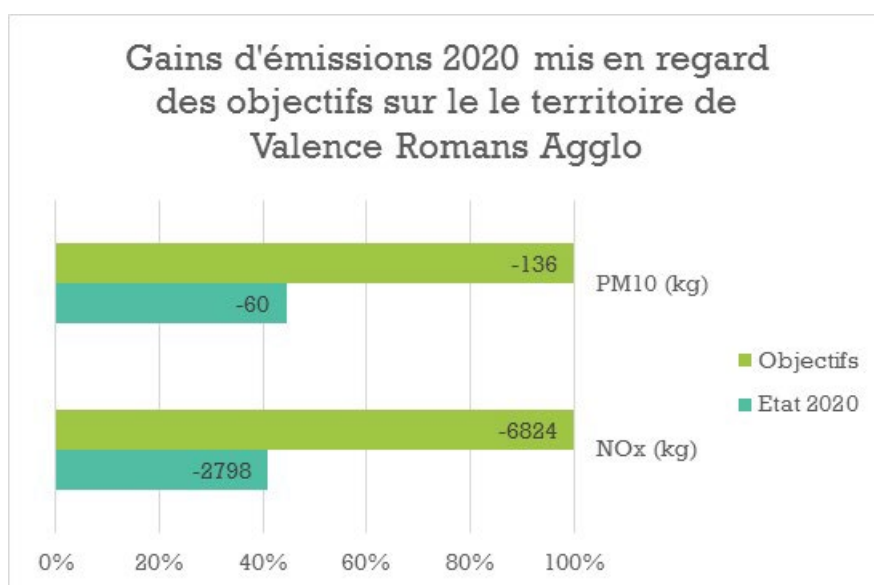
Le secteur des transports représente une source importante d'émissions de CO2. Les bus acquis ont permis de générer des gains d'émissions de CO2 de -162 tonnes en 2020.

4. Résultats agrégés et bilan par rapport aux objectifs

Le tableau ci-dessous récapitule les gains d'émissions générés sur le territoire de Valence Romans Agglo en 2020 par secteur et par catégorie :

Secteurs	Catégories	Réduction des NOx (kg)	Réduction des PM10 (kg)	Réduction des PM2.5 (kg)	Réduction du CO2 (tonnes)
Mobilité - Transport	Renouvellement des véhicules anciens	-2 798	-60	-60	-162
	Acquisition de VAE				

Les gains d'émissions 2020 de NOx et de PM10 du territoire de Valence Romans Agglo peuvent être mis en regard des objectifs de réduction des émissions sur ce territoire à l'issue de la Convention Air :



Les gains d'émissions de PM10 générés sur le territoire de Valence Romans Agglo en 2020 ont permis d'atteindre 44% de l'objectif de réduction d'émissions des PM10 de la Convention Air (objectif visé : -136 kg de PM10).

Les gains d'émissions de NOx atteignent quant à eux 41% de l'objectif visé de -6 824 kg de NOx évités.

5. Conclusion

La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME ont participé au financement d'un plan d'actions de réduction des émissions polluantes sur 9 zones considérées comme prioritaires pour l'air dans la région, dont le territoire de Valence Romans Agglo fait partie.

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes a pour mission d'essayer d'évaluer, chaque année, les gains d'émissions de chacune des actions portées par les acteurs du territoire en fonction de leurs avancées réelles.

1 action est inscrite dans la Convention Air du territoire de Valence Romans Agglo et **elle n'a pu être évaluée que partiellement sur l'année 2020.**

L'action mise en œuvre et évaluée a permis d'éviter le rejet de **-2 798 kg de NOx** et de **-60 kg de PM10**.

Ce sont les acquisitions de bus propres (12 bus électriques et 1 bus GNV) qui ont permis d'éviter le rejet de ces polluants dans l'air en 2020.

A noter que ce rapport **ne représente donc pas l'ensemble des actions du territoire qui permettent de diminuer les émissions de NOx et de PM10**. Toutes les actions entreprises doivent être poursuivies et évaluées.

Au total, **41% des objectifs de réduction de NOx** et **44% des objectifs de réduction des PM10** ont été atteints en 2020.

Ces gains d'émissions seront par la suite à rapporter aux soutiens financiers versés par la Région et l'ADEME pour estimer les gains d'émissions en kg/k€ subventionnés pour les actions mises en place sur le territoire de Valence Romans Agglo.